

3.7

Autres décisions

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

AXA Investment Managers Paris

Une dispense a été accordée à AXA Investment Managers Paris, ses employés et tout administrateur futur dûment inscrits nommés par Schneider Electric S.A. de l'application de l'article 148 de la Loi sur les valeurs mobilières et les autorise à agir à titre de courtier en valeurs dans le cadre du programme d'actionnariat des employés intitulés « 2008 Employee Share Offering Plan » à l'intention des employés résidants du Québec de la société Schneider Electric S.A., de ses filiales ou sociétés affiliées ou des membres de son groupe.

Cette dispense est accordée pour les motifs suivants :

- les actions de Schneider Electric S.A. sont inscrites à la cote de la bourse Euronext;
- la société AXA Investment Managers Paris est dûment inscrite en vertu de la réglementation française sur les valeurs mobilières et ses services sont limités à l'administration du régime qui fait l'objet de la présente décision;
- 163 personnes résidant au Québec sont admissibles au régime;
- un document d'information établi en français est remis aux participants du régime qui résident au Québec;
- tout administrateur futur du régime sera dûment inscrit en vertu de la réglementation française sur les valeurs mobilières et ses services seront limités à l'administration du régime qui fait l'objet de la présente décision.

UBS Gestion globale d'actifs (Canada)

Une dispense a été accordée à UBS Gestion globale d'actifs (Canada) de l'application de l'article 236 du Règlement sur les valeurs mobilières de manière à permettre aux fonds d'investissement ou aux comptes gérés pour lesquels elle agit à titre de société de gestion ou de conseiller en valeurs d'acheter ou vendre un titre de tout émetteur entre fonds d'investissement ou comptes gérés, et à permettre aux fonds privés de détenir, acquérir et disposer des titres de l'émetteur relié UBS AG.

Cette dispense est octroyée aux motifs suivants :

- un Comité d'examen indépendant approuvera les opérations entre fonds au sens du Règlement 81-107;
- le client d'un compte géré approuvera les opérations;
- un Comité d'examen indépendant d'un fonds commun privé approuvera les opérations sur le titre de UBS AG au sens du Règlement 81-107.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Ly, Lien
Services Investisseurs CIBC inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

Chi-X Canada ATS Limited

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Instinet Canada Limited en faveur de Chi-X Canada ATS Limited, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Instinet Canada Limited renonce à concourir est de 1 000 000 \$.

Cumberland Gestion du patrimoine

Approbation du renforcement de la position importante de 12,82 % à 14,31 % du capital-actions de Cumberland Gestion du patrimoine, courtier en valeurs de plein exercice par John Poulter. Ce renforcement se fait par l'entremise de Cumberland Partners Limited.

Approbation du renforcement de la position importante de 25,99 % à 27,36 % du capital-actions de Cumberland Gestion du patrimoine, courtier en valeurs de plein exercice par Gerald R. Connor. Ce renforcement se fait par l'entremise de Cumberland Partners Limited.

Dundee Securities Corporation

Approbation d'un emprunt de 5 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de DWM Inc. en faveur de Dundee Securities Corporation, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel DWM Inc. renonce à concourir est de 153 500 000 \$.

Genuity Capital Markets

Approbation d'un emprunt de 10 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de David Kassie en faveur de Genuity Capital Markets, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel David Kassie renonce à concourir est de 10 000 000 \$.

Globevest Capital inc.

Approbation du remboursement de l'emprunt de 10 100 \$ auprès de Patrick Proulx assorti d'une renonciation à concourir.

Approbation du remboursement de l'emprunt de 20 154 \$ auprès de Miguel Mediavilla assorti d'une renonciation à concourir.

Goldman Sachs Canada Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 15 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal en faveur de Goldman Sachs Canada Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal renonce à concourir est de 0 \$.

Instinet Canada Limited

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Instinet Holdings Inc. en faveur de Instinet Canada Limited, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Instinet Holdings Inc. renonce à concourir est de 4 000 000 \$.

Integra Capital

Approbation de la position importante de 10,8 % du capital-actions de Integra Capital, conseiller en valeurs de plein exercice par Bruce Macdonald.

Merrill Lynch Canada Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 700 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 1 111 000 000 \$.

Northern Securities Inc.

Approbation d'un emprunt de 600 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Northern Financial Corp (formerly digital Gem Corp) en faveur de Northern Securities Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Northern Financial Corp renonce à concourir est de 12 240 000 \$.

PWM Capital

Approbation de la réduction d'un emprunt de 75 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Penson Financial Services Canada Inc. en faveur de PWM Capital, courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Penson Financial Services Canada Inc. renonce à concourir est de 75 000 \$.

Raymond James Ltd.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 7 304 060.83 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Raymond James Financial Inc. en faveur de Raymond James Ltd., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Raymond James Financial Inc. renonce à concourir est de 147 695 939.17 \$.

3.7.4 Autres

Aucune information.